

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 24 JANVIER 2024 A 19 HEURES 30.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 janvier 2024 s'est réuni à la salle du Conseil le mercredi 24 janvier à 19 heures 30 sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

**Présents** : Louis TOTY, Eric DOLLE, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUBE, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Maryline AMBLARD, Loïc BORDERIE, Jacques GARNIER, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Dominique PEYTHIEU, Michèle RAOUX.

**Nombre de présents** : 14

**Absents représentés** : Isabelle MOULIER (représentée par Louis TOTY)

**Nombre de votants** : 15

**Président de séance** : M. Le Maire, Louis TOTY

**Secrétaire de séance** : Sylvie CLAVEL

Ouverture de la séance par le Président.

Il a été procédé à la validation du Conseil Municipal du 17 novembre 2023.

### ORDRE DU JOUR

**-Discussion, et délibération au sujet de la convention avec Only Camp au sujet du camping, puis vote afin d'autoriser M. Le Maire à signer la convention :**

Une réunion de travail a eu lieu le mercredi 17 janvier 2024 afin d'apporter des modifications à la convention d'Occupation Temporaire du Camping qui devrait être signée entre la Mairie et la société Only Camp. Une synthèse de cette réunion a été présentée au Conseil Municipal. (Voir annexe 1 : Convention initiale et annexe 2 : Convention modifiée). Il est rappelé que les travaux de mise aux normes sont nécessaires pour l'ouverture du camping. D'autres travaux risqueraient d'être cependant demandés par la Société Only Camp après l'exploitation du lieu pendant une année. Pour prétendre aux subventions de la Région nécessaires au financement de la rénovation de notre camping il est indispensable d'engager les démarches pour la labellisation du site (1 étoile minimum). Les critères de ce classement ont été rappelés : annexe 3 (tableau Atout France).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante :

**Pour : 8** : Louis TOTY, Isabelle MOULIER, Jean-Louis DELMAS, Laetitia DUMAS, Jean-Yves JOUVE, Eric DOLLE, Jacques GARNIER, Michèle RAOUX

**Contre : 5** : Louis MOSSER, Maryline AMBLARD, Jacques MALBEC, Dominique PEYTHIEU, Damien SPINOUBE. *Voir motivations de vote en annexes.*

**Abstentions : 2** : Loïc BORDERIE, Sylvie CLAVEL.

Le pouvoir est donc donné à M. Le Maire de signer cette convention à condition que les différentes modifications soient acceptées et validées par la Société Only Camp (réserves émises par plusieurs des votes favorables à la signature).

**-Présentation des travaux à envisager au camping et des potentielles subventions pour ces travaux, à la Région AURA et au Conseil Départemental :**

Plusieurs travaux seraient à envisager sur le camping : restauration de la toiture, remplacement des sols des chalets, réfection du bâtiment d'accueil etc...

Pour pouvoir prétendre à une aide de la Région il conviendrait d'établir un projet global avec un étalement des travaux sur plusieurs années.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu une aide de 5000,00 euros au titre du Fonds Cantal Solidaire initialement prévue pour l'installation d'une pompe à chaleur à la mairie. Cette aide pourrait potentiellement être affectée aux travaux du camping.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer afin de l'autoriser à effectuer une demande de subvention à la Région pour le projet suivant : mise aux normes électriques du camping municipal et réfection de la toiture du bâtiment d'accueil. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante :

**Pour : 5** : Louis TOTY, Isabelle MOULIER, Jean-Louis DELMAS, Eric DOLLE, Jacques GARNIER.

**Contre : 10** : Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Damien SPINOUBE, Laetitia DUMAS, Maryline AMBLARD, Loïc BORDERIE, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Dominique PEYTHIEU, Michèle RAOUX.

M. Le Maire demande alors au Conseil Municipal de se prononcer sur cette même demande de subvention avec seulement la mise aux normes électriques du camping :

**Pour : 13** : Louis TOTY, Isabelle MOULIER, Jean-Louis DELMAS, Éric DOLLE, Jacques GARNIER, Sylvie CLAVEL, Louis MOSSER, Laetitia DUMAS, Maryline AMBLARD, Loïc BORDERIE, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Michèle RAOUX.

**Abstentions : 2** : Damien SPINOUBE, Dominique PEYTHIEU.

**-Avancement possible de grade pour M. Thierry BESSON et Mme Annie RAOUX, délibération et vote :**

M. Thierry BESSON peut prétendre au poste d'agent de maîtrise principal, Mme Annie RAOUX au poste d'adjoint de maîtrise et Mme Séverine BESSON au poste d'adjoint technique principal 1ère classe. Il convient de créer les postes respectifs à ces avancements. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce de la façon suivante :

**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

*M. Damien Spinouze quitte l'assemblée à la suite d'un désaccord.*

*A partir de ce moment de la séance le nombre de votants est donc ramené à 14.*

**-Discussion sur les différentes demandes des parents d'élèves au sujet de l'école ; présentation des financements possibles des frais de fonctionnement qui seraient engendrés :**

Lors d'une réunion des parents d'élèves et de quelques membres du Conseil Municipal, il a été demandé d'élargir les horaires de garderie du matin et du soir, d'organiser un service de cantine et de garderie les mercredis après-midi. Afin de pouvoir se prononcer sur le sujet il est nécessaire d'avoir le résultat du sondage qui va être réalisé auprès des parents d'élèves afin de d'évaluer le nombre d'enfants susceptibles de profiter de ces nouveaux aménagements.

**-Nomination d'un régisseur pour les gîtes communaux :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un régisseur pour la gestion des locations saisonnières.

**-Renouvellement des emprunts à court terme :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler l'emprunt à court terme souscrit le 01 mars 2023. Nous sommes dans l'attente des rentrées subventions (Région et DETR) dont les montants seront affectés au remboursement de ce prêt.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**-Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (vote après avis comité social territorial) :**

L'avis du comité social territorial ayant émis un avis favorable aux propositions d'attribution de primes exceptionnelles de pouvoir d'achat à l'ensemble du personnel il convient de valider les montants alloués à chaque employé (détail en annexe 4).

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**-Renouvellement CDD de M. Yves JOUVE :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de M. Yves JOUVE arrive à échéance et demande à l'assemblée de se prononcer sur son renouvellement pour une durée d'un an.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

### QUESTIONS DIVERSES

**-Gratification stagiaire secrétariat de mairie (devant être rajouté à l'ordre du jour) :** M. Le Maire demande à notre stagiaire au secrétariat de mairie de quitter la salle et propose à l'assemblée de lui attribuer une gratification en compensation du travail effectué. Il a été proposé de lui allouer la somme de 500,00 euros.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**-Subvention exceptionnelle association parents d'élèves Les Bleuets :** La commune a été sollicitée par l'association Les Bleuets pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de participer au financement du voyage scolaire des enfants. M. Le Maire explique au Conseil Municipal que la demande ne pourra seulement être étudiée lors du vote du budget primitif.

**-Route du Fayet :** Il est nécessaire de procéder à des réfections de voirie sur la route du lieu-dit Le Fayet. M. Le Maire demande à la commission voirie de se rapprocher du syndicat de cylindrage pour la réalisation de ces travaux.

**-Photo-Club de Riom-es-Montagnes** : Le photo club de Riom-es-Montagnes souhaiterait installer une exposition photo dans les locaux de l'Agence Postale Communale.

*La séance a été levée à 22h15.*

Selawel

A stylized signature in red ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.